

Ce message est soumis à validation car il comporte des destinataires hors administration et sa légitimité est soumise à votre approbation pour permettre l'envoi vers ces destinataires externes. Pour cela allez dans Melanissimo en cliquant sur le lien fourni dans ce courriel.

=====

Les modifications sont les suivantes :

- Point 4.7.2 : précision sur les modifications d'activités par rapport à l'existant
- Point 5 : Le site est bien en zone ZNIEFF
- Point 5 et 6.1 : Le site n'est pas concerné par le PPR chute de blocs rocheux (hors zonage réglementaire)
- Point 6.1 : Les nouvelles activités projetées ne génèrent pas d'avantage d'impacts que les précédentes, le projet ne crée pas de nouvelle perturbation, dégradation ou destruction de la faune, flore, habitats ou continuités écologiques. Le constat est le même pour la parcelle 494, son ajout au périmètre d'implantation n'ajoute pas d'impact de par son historique industriel

Instructions de téléchargement

Fichier joint :

- cerfa_14734-04_Avril 2023 signé.pdf (8 Mo)

Le fichier sera disponible jusqu'au **vendredi 19 mai 2023 à 14:13 (CEST)**.

Vous pouvez télécharger le fichier listé ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=G0E0wUFvNtRmwUclEBeyXbNi9iSPief2Ps4gQRSaA6E>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder au fichier.